



**Basile Brézaudy
Romain Sansault**

Commissaires aux comptes



05 49 88 17 94

contact@evoconseil.fr
www.evoconseil.fr

4, rue Claude Berthollet
86000 POITIERS

**Association S'IL VOUS PLAÎT
5 Boulevard Marie Curie
79100 THOUARS
N° RNA : W791000663**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025

présenté à

L'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2026



Association S'IL VOUS PLAIT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2025

A l'Assemblée Générale de l'association S'IL VOUS PLAIT,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association S'IL VOUS PLAIT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association S'IL VOUS PLAIT à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 9 décembre 2025 à la date d'émission de notre rapport.



OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultats d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de la continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.



RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces



informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Poitiers,

Le 1^{er} juin 2026

Pour EVO AUDIT

Basile BRÉZAUDY

Commissaire aux Comptes

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles	795	795		
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.	62 036	53 937	8 099	17 697
	Autres immobilisations corporelles	8 004	7 866	138	976
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations	20 633		20 633	20 237
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	91 468	62 598	28 871	38 910
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 307		2 307	7 553
ACTIF CIRCULANT	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	96 442		96 442	100 852
	Charges constatées d'avance	1 694		1 694	4 287
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	123 478		123 478	111 175
	TOTAL (III)	223 922		223 922	223 866
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)		315 390	62 598	252 792	262 776

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an

Visé par

Mission de Présentation des Comptes

Basile BRÉZAUDY
 Commissaire aux comptes

JV

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	2 997	2 997
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	9 888	9 888
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	75 375	76 382
	Excédent ou déficit de l'exercice	(160)	(1 007)
	Total des fonds propres (situation nette)	88 099	88 259
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	8 237	18 673
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	8 237	18 673
	Total des fonds propres	96 336	106 933
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	12 300	14 300
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Provisions	Total des fonds reportés et dédiés	12 300	14 300
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	5 903	6 449
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	125 159	121 589
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	10 595	11 409
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	2 499	2 097
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	144 156	141 544
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF		252 792	262 776
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		138 253	135 095
(2) Dont emprunts participatifs			

Visé par

JV

Mission de Présentation des Comptes

Basile BRÉZAUDY

Commissaire aux comptes

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	1 300	884
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	38 452	39 977
	dont parrainages	4 762	4 348
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	536 950	547 974
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	400	511
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		4 478
	Utilisations des fonds dédiés	14 300	19 600
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	2	5
Total des produits d'exploitation		591 403	613 428
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	439	278
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements	12	12
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	276 958	336 247
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	4 314	4 312
	Salaires	200 552	192 545
	Cotisations sociales	56 279	53 588
	Dotation aux amortissements et dépréciations	10 436	11 360
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés	12 300	4 300
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	30 790	26 745
Total des charges d'exploitation		592 079	629 387
RESULTAT D'EXPLOITATION		(676)	(15 958)

JV

Mission de Présentation des Comptes

Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		(676)	(15 958)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		404
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	1 252	1 156
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		1 252	1 560
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	736	1 205
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		736	1 205
RESULTAT FINANCIER		516	355
RESULTAT COURANT avant impôts		(160)	(15 603)
	Produits exceptionnels		14 778
	Charges exceptionnelles		182
RESULTAT EXCEPTIONNEL			14 596
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		592 655	629 767
TOTAL DES CHARGES		592 815	630 774
EXCEDENT ou DEFICIT		(160)	(1 007)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Annexe Association

ANNEXE COMPTABLE ASSOCIATION

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **252 792** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **592 655** euros et un total **charges** de **592 815** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-160** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'entité associative.

PRESENTATION DE L'ENTITE

Cette association a pour but :

- De développer un projet culturel dans le domaine du spectacle vivant professionnel.
L'association pourra ainsi exercer les activités de producteur et de diffuseur de spectacles et d'exploitant de salle de spectacles, dans la mesure où elle possédera les licences d'entrepreneur de spectacles correspondantes.

Les moyens utilisés par l'association :

L'association emploie des salariés intermittents et permanents pour réaliser son activités.
Les subventions octroyées pour le fonctionnement de l'association étant de 520 604.67 euros et 5 909.27 euros pour investissements qui ont été utilisé pour acheter du petits équipements sur 2025

En vertu de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006, nous portons à votre connaissance que les montants des rémunérations et avantages en nature des trois plus haut cadres dirigeants., bénévoles et salariés est de 101 326.87 euros.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait susceptible d'avoir une incidence comptable n'est à signaler sur l'exercice.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement postérieur n'est à signaler.

ANNEXE COMPTABLE ASSOCIATION

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'entité associative ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 du Plan Comptable Général et les prescriptions du règlement 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Modernisation des états financiers

Le règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au Plan Comptable Général, s'applique obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. Ce changement de réglementation constitue un changement de méthode comptable s'appliquant de façon prospective. En conséquence, les comptes comparatifs de l'exercice précédent n'ont pas été retraités.

Les principales évolutions concernent :

- Une redéfinition du résultat exceptionnel : il regroupe d'une part les seuls éléments liés à un événement majeur et inhabituel, et d'autre part les seuls éléments liés à une origine purement fiscale, tels que les amortissements dérogatoires ou les provisions réglementées. En conséquence, les autres opérations habituellement constatées en résultat exceptionnel sont, selon leur nature, classées en résultat d'exploitation ou en résultat financier, impactant ainsi désormais le résultat courant. Par exemple :
 - Les produits de cession d'immobilisations corporelles sont désormais présentés dans les produits d'exploitation sous une nouvelle rubrique « Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles » alors que précédemment ils étaient présentés en produits exceptionnels.
 - Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées sont désormais présentées dans les charges d'exploitation alors que précédemment elles étaient présentées en charges exceptionnelles.
 - Les cessions d'immobilisations financières sont désormais présentées dans le résultat financier alors que précédemment elles étaient présentées dans le résultat exceptionnel.

ANNEXE COMPTABLE ASSOCIATION

- La quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice est désormais incluse dans la rubrique « Subvention » au sein des produits d'exploitation alors qu'elle était présentée dans le résultat exceptionnel.
- La suppression de la technique du transfert de charge : les éléments concernés sont désormais déduits des charges d'exploitation concernées et ne sont plus présentés dans la rubrique « Reprises sur amortissements et dépréciations et provisions » comme auparavant. Le résultat d'exploitation n'est pas impacté.
- Une simplification des états financiers et du plan de comptes offrant une structure plus claire adaptée aux besoins actuels des entreprises.

Ce changement de présentation des états financiers n'impacte pas de manière significative la comparabilité des comptes annuels de l'entité.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires minoré des remises, rabais et escomptes obtenus).

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables :

Conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

- Immobilisations décomposables :

Si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Visé par
Basile BRÉZAUDY
Commissaire aux comptes

JV

ANNEXE COMPTABLE ASSOCIATION

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements	Linéaire	7 à 15 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	3 à 10 ans

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), au dernier prix d'achat connu. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les éventuels produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Règlement ANC 2022-06							
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	795					795
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	795					795
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	62 036					62 036
	Instal., agencement, aménagement divers	3 423				2 829	594
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	7 410					7 410
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	72 869				2 829	70 040
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations	20 237		397			20 633
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières			182		182	
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	20 237		579		182	20 633
TOTAL		93 901		579		3 011	91 468

Amortissements

			Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
						Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement							
	Donations temporaires d'usufruit							
	Autres				795			795
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				795			795
CORPORELLES	Terrains							
	Constructions sur sol propre							
	sur sol d'autrui							
	instal. agencement aménagement							
	Instal technique, matériel outillage industriels				44 339	9 598		53 937
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				3 423		2 829	594
	Matériel de transport							
	Matériel de bureau, mobilier				6 434	838		7 272
Emballages récupérables et divers								
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES					54 196	10 436	2 829	61 803
TOTAL					54 991	10 436	2 829	62 598

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	2 307	2 307	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	11 243	11 243	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	84 236	84 236	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	963	963	
	Charges constatées d'avance	1 694	1 658	36
TOTAL DES CREANCES		100 444	100 408	36
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

31/12/2025

1 an au plus

1 à 5 ans

plus de 5 ans

DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes et de crédit à 1 an max. à l'origine				
	Emprunts dettes et de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	125 159	125 159		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	244	244		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 749	9 749		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	301	301		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	301	301		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	2 499	2 499		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		138 253	138 253		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Visé par

Basile BRÉZAUDY
Commissaire aux comptes

JV

Mission de Présentation des Comptes

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			1 694
Adobe	25/12/2025 24/01/2026	26	
Gallia théâtre abt lettre du spectacle	07/03/2025 20/02/2026	27	
Le Courrier de l'Ouest	07/03/2025 06/03/2026	68	
La Nouvelle République	17/09/2025 16/09/2026	208	
AIR BNB	01/01/2026 31/12/2026	264	
M média	01/11/2025 31/10/2027	72	
Mapadi Billets / pass	01/01/2026 31/12/2026	975	
Monétique Serv .	26/07/2025 26/07/2026	45	
Scanner Pro Plus abt	30/05/2025 29/05/2026	11	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			1 694



Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

Visé par
Basile BRÉZAUDY
Commissaire aux comptes

JV

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL				
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Variation des Fonds Propres

	Fds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1		Augmentation		Diminution ou consommation		Fds propres clôture 31/12/2025
	Montant	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant
Règlement ANC 2022-06								
Fonds propres sans droit de reprise	2 997							2 997
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves statutaires ou contractuelles								
Réserves pour projet de l'entité	9 888							9 888
Autres réserves								
Report à nouveau	76 382	(1 007)						75 375
Excédent ou déficit de l'exercice	(1 007)	1 007				160		(160)
Situation nette	88 259					160		88 099
Dotations consommables								
Subventions d'investissement	18 673			10 506		20 941		8 237
Provisions réglementées								
TOTAL	106 933			10 506		21 102		96 336

Visé par
Basile BRÉZAUDY
 Commissaire aux comptes

JV

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense a cours des deux derniers exercic
Subventions d'exploitation							
Drac LFCSLA 2025		2 000				2 000	
DRAC Théâtre ça se lit	2 000		2 000				
DRAC résidence	10 000		10 000				
Département Deux-Sèvres projet L	2 300		2 300				
Département Deux-Sèvres LTCSLA		2 300				2 300	
Ville de Thouars Subv Except 2025		4 000				4 000	
3 T Financement Drac 2025		4 000				4 000	
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	14 300	12 300	14 300			12 300	

Visé par
Basile BRÉZAUDY
Commissaire aux comptes

JV

Concours publics et subventions

31/12/2025	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation		106 500	410 408		3 697	520 605
Subventions d'investissement						6 000
TOTAL		106 500	410 408		3 697	526 605

La subvention d'investissement de la ville de Thouars de 6 000.00 euros a été utilisé pour l'achats de petits équipements sur 2025 pour un montant de 5 909.27 euros et le différentiel de 90.73 euros ne sera pas payé par la Ville de Thours.

Visé par
Basile BRÉZAUDY
 Commissaire aux comptes

JV

Variation des Subventions d'Investissement

	Subventions à la clôture 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2025
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	51 980	6 000	10 506	47 474
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	51 980	6 000	10 506	47 474
Quotes-parts virées au compte de résultat	33 306	10 436	4 506	39 237

Visé par
Basile BRÉZAUDY
 Commissaire aux comptes

JV

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénév olat		
Total		

Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénév ole		
Visé par Basile BRÉZAUDY Commissaire aux comptes		
Mission de Présentation des Comptes Total		

JV

ANNEXE - Elément 13

Effectif moyen

		31/12/2025	Interne
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		2
	Agents de maîtrise		5
	Employés		
	Ouvriers et apprentis		
	TOTAL		7

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Règlement ANC 2025-01

Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

Honoraires afférents à la certification des comptes	3 000	2 500	100,00	100,00				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total	3 000	2 500	100,00	100,00				

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)							
--	--	--	--	--	--	--	--

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

Visé par
Basile BRÉZAUDY
 Commissaire aux comptes

JV